

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE 2006

PROPOSITIONS CFDT

1/ Application de proposition grille de salaire CFDT au 1er janvier 2006 :

N1 E1 = 8,06 N2 E1 = 8,38 N3 E1 = 9,12 N4 E1 = 13,25
N1 E2 = 8,15 N2 E2 = 8,55 N3 E2 = 9,66 N4 E2 et N4 E3 = plafond
N1 E3 = 8,27 N2 E3 = 8,95 N3 E3 = 10,10 mensuel sécurité sociale

2/ Augmentation de salaire de 2 % répartie en deux fois, 1,5 % en mars, 0,5 % en octobre, pour les salariés non impactés par la mise en place de la grille au 1er janvier 2006.

3/ Révision de la valeur plateaux repas, actuellement de 9,45 euros porté à 10 euros.

4/ Gratification Annuelle, déclinaison ramenée à 3 ans comme suit :

- 50 % première année
- 80 % deuxième année
- 100 % troisième année

5/ Mise en place d'une prime d'assiduité ou de présence mensuelle équivalente à 1 % du salaire de base par mois pour un mois de présence complet.

- Suppression à la première absence.

6/ Intégration de la ligne NAO dans le salaire de base en 2 fois :

- 50 % le 01/07/2006
- 50 % le 01/07/2007

7/ Mise en place d'un jour d'ancienneté à partir de 5 ans de présence.

8/ Validation du CQP au niveau 2 Echelon 2

PROPOSITION DE LA DIRECTION

1/ Mise en place de la grille de salaire à la signature de la branche.

Revoyure le 13 janvier 2006 à 10H45

Affaire à suivre...



Le parti pris de la solidarité

Vos délégués CFDT

Jacques SOLER - Cafétéria VALENCE SUD
) : 06.74.41.79.48

Serge NARDELLI – Cafétéria AIX EN PROVENCE SM
) : 06.12.94.52.69

Céline SEBIE – Cafétéria PAU-LONS SM
) : 06.71.60.86.63

Magali VIDAL – Cafétéria NÎMES VIGNOLES
) : 06.62.01.60.95

